

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Clamart

Introduction

Nous recommandons la lecture de notre plaidoyer où vous retrouvez à la fois notre philosophie pour le vélo dans une ville comme Clamart et des aspects beaucoup plus pragmatiques, faciles à mettre en œuvre avec de la bonne volonté.

Le questionnaire, quant à lui, a pour but de nous montrer ou non votre volonté de faire de Clamart, une ville où il fait bon se déplacer à vélo.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 :

Créer un réseau express vélo en soutenant et en facilitant la création des axes structurants du futur RER Vélo.

Action n°3 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines

- Châtillon en créant une bande cyclable rue de Châtillon,
- Vanves et Malakoff ré-ouvrant le boulevard des frères Vigouroux à la circulation des vélos dans le sens Malakoff-Clamart,
- Vélizy-Villacoublay en repensant l'accès à la passerelle piétonne qui permet l'accès à la zone commerciale de Vélizy-Villacoublay (Castorama, etc.)
- Meudon-La-Forêt en créant une liaison cyclable sur l'avenue de Villacoublay.

Action n°4 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

En raison des travaux mais pas seulement, il y a beaucoup d'itinéraires et d'aménagements qui souffrent de discontinuités. On peut par exemple citer :

- la piste cyclable qui borde l'avenue Trébignaud entre la station Total et le carrefour de l'hôpital Beclère.
- Carrefour Beaujard au croisement des avenues de Trebignaud et de la porte de Trivaux, restaurer les continuités cyclables dans toutes les directions.
- L'avenue de la porte de Trivaux et l'avenue de Villacoublay (entre Georges Pompidou et la patinoire de Meudon-La-Forêt) où aucun aménagement n'existe malgré la restructuration récente de cette route du fait de l'arrivée du T6
- Plusieurs discontinuités sont constatées sur l'itinéraire cyclable le long de la D906, en particulier
 - * au niveau du mail de La Plaine (la place devant l'église Saint-François De Sales, normalement fermée aux automobiles, en est régulièrement envahie jusqu'à gêner la circulation sur la piste cyclable)
 - * entre la station Mail de la Plaine et la station Pavé blanc où la piste se limite à quelques pictogrammes peints sur le trottoir, gênant à la fois cyclistes et piétons.
- Au Petit Clamart, la piste de Clamart vers Malabry (le long de l'A86) présente des discontinuités du fait des travaux menés actuellement à cet endroit sans qu'il n'ait été prévu de contournement

adapté aux cyclistes dans cette zone où l'utilisation des routes ne leur est pas permise.

Action n°5 :

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

- Les séparateurs qui délimitent la bande cyclable du restant de la chaussée sur l'avenue Jean-Baptiste Clément sont, pour bon nombre d'entre eux, manquants.

- Il est globalement constaté une dégradation de l'état de la chaussée sur le réseau communal avec l'apparition de nombreux nids de poule forçant les cyclistes à faire des écarts pouvant mettre en péril leur sécurité. On peut citer par exemple les rue de Fleury, Georges Huguet, ..

- Panneaux DSC manquants comme au début de la rue Gambetta dans le sens descendant au départ de Condorcet.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°6 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Nous proposons d'étendre la zone de rencontre de la mairie jusqu'au stade Hunebelle et jusqu'à la rue de Bièvres. La mise en place de ralentisseurs le long des itinéraires qui constituent et/ou qui permettent l'accès à cette zone de rencontre serait bienvenue. Cela concerne l'avenue René Samuel, la rue de l'église, la rue du Trosy ainsi que la portion de l'avenue Jean Jaurès située entre le centre d'action sociale Jean Jaurès et la rue Paul Vaillant Couturier.

Rue de Meudon, de nombreux cas de vitesse manifestement excessive et de dépassements dangereux sont constatés et rapportés. L'ajout de ralentisseurs aiderait certainement les conducteurs pressés à respecter la limitation à 30 km/h en vigueur sur le réseau communal de Clamart.

Action n°7 :

Arrêter tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Le projet d'aménagement d'une troisième voie sur l'avenue Trebignaud, le long du futur T10, ne va pas dans le sens de la transition vers les mobilités douces et constituerait un recul de la forêt domaniale de Meudon.

Action n°8 :

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Action n°9 :

Mener des expérimentations de signalisation :

Généraliser les panneaux M12 (Tourne à droite, Va tout droit...) et des Sas vélos à tous les feux tricolores du réseau communal.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°10 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Implanter des arceaux en trombones sur tous les lieux d'accueils du publics (commerces, maison des associations, maisons de quartier, mosquée, cimetières, médiathèques, conservatoire....)

A ce titre, les nombreux arceaux implantés aux abords de la maison de quartier du Petit Clamart font figure de modèle.

*Rétablissement des arceaux et emplacements supprimés à proximité immédiate de la gare.
Arceaux sur la D906 à proximité du Carrefour Market.*

Action n°11 :

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Action n°12 :

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°13 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Promouvoir une culture vélo

Action n°14 :

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°15 :

Donner l'exemple : en tant que maire et élu.e.s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°16 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Troquer motos et 4x4 de la police municipale pour des vélos.

Action n°17 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.